

# Entreprises innovantes et financements européens :

Face à une réduction du financement, les entreprises qui réalisent des efforts en matière de Recherche & Développement, au travers du développement de produits ou services innovants ou d'investissements en faveur de l'environnement, peuvent bénéficier de subventions de l'Union européenne. La complexité des régimes doit les inciter à bien qualifier leurs projets au regard de leurs demandes d'aides.

La complexité du régime des programmes d'aides européennes délivrées par les autorités communautaires à Bruxelles a très souvent été source de déboires pour les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs qui se perdaient dans le maquis de la réglementation et le dédale des diverses organisations concernées.

En matière de projets de recherche et d'innovation, la Commission a relancé pour la période 2007-2013 un nouveau programme de recherche et de développement, le 7<sup>ème</sup> programme-cadre (« PC »). A ce programme s'ajoutent d'autres régimes de subventions destinées à aider le financement des efforts de recherche et d'innovation des entreprises communautaires. Parmi les nombreuses aides existantes, on peut principalement évoquer celles couvrant les projets visés par le programme LIFE +, le programme CIP et le programme Marco Polo II.

## ■ Subventions de la Commission européenne pour une Europe plus forte

Le lancement du 7<sup>ème</sup> PC européen en 2007 marque la volonté de l'Europe de stimuler ses Etats membres et leurs entreprises afin d'atteindre des objectifs ambitieux, devenir des

acteurs forts dans l'actualité mondiale et respecter les objectifs du sommet de Lisbonne.

Cependant, le porteur d'un projet entrepreneurial ou associatif aura souvent du mal à s'y retrouver parmi les 500 fonds ou programmes de subventions gérés par les multiples organisations européennes.

Les règles décrites dans les appels à propositions doivent impérativement être comprises et appliquées, car pour les demandeurs, non familiers de ces programmes, les règles peuvent apparaître trop générales et de ce fait l'essentiel du programme n'est pas compris, ce qui débouche souvent sur un échec.

Les entreprises n'ont pas souvent les ressources, internes ou externes, pour examiner les possibilités en termes de subventions qui leur sont offertes par la Commission européenne. En outre, même si une entreprise prend l'initiative de soumettre un dossier auprès de la Commission, elle est souvent rapidement démotivée à cause des nombreuses règles trop peu comprises ou à cause d'un refus après l'analyse du dossier par la Commission. Une fois l'initiative prise, cela vaut cependant la peine de continuer les démarches étant donné qu'un refus ne signifie pas qu'il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir les subventions désirées ou d'autres projets potentiels que



Danielle Baetens,  
Director Ernst & Young Subsidia  
daniele.baetens@be.ey.com

pourrait présenter l'entreprise aux autorités compétentes.

Il est donc important de connaître quelques définitions utilisées par la Commission et quelques règles de base afin de bénéficier des meilleures chances d'obtenir les subventions européennes.

## ■ Les programmes de subvention pour les projets innovants : de l'idée à la réalisation

Il convient d'attirer l'attention sur quatre programmes. Le premier est le 7<sup>ème</sup> PC qui constitue le principal instrument de financement de la recherche communautaire à l'échelon européen (<http://cordis.europa.eu/fp7>). Ensuite, nous avons le programme LIFE+, un programme financier pour l'Environnement qui est subdivisé en trois parties, notamment le « LIFE+ Nature and Biodiversity », le « LIFE+ Environment Policy and Governance » et « LIFE+ Information and Communication » (<http://ec.europa>).

# de nouvelles perspectives ?

eu/environment/life). Le programme CIP (<http://ec.europa.eu/cip>) comprend un volet «Energie Intelligente Europe» qui vise à économiser l'énergie et à encourager l'utilisation des énergies renouvelables en Europe. Les programmes LIFE + et CIP ont pour but d'assister les entreprises à mettre sur le marché des produits innovants développés ou non dans le 7<sup>ème</sup> PC. Enfin, citons le programme Marco Polo (<http://ec.europa.eu/transport/marcopolo>) qui soutient les projets dans le secteur du transport.

## ■ Entités éligibles

La Commission européenne souhaite, au travers de ces programmes, motiver une vaste gamme d'acteurs, tels que les particuliers, les gouvernements ou encore divers types d'organisations, à savoir les PME, les grandes entreprises, les associations ou groupements de PME, les groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche, etc.

## ■ Types de projets

Selon la Commission européenne les « idées de recherche » stimulées dans le 7<sup>ème</sup> PC sont classées en 3 catégories. La première est la création ou le renforcement de la capacité de recherche d'une entreprise, y compris la recherche en vue de générer de la connaissance additionnelle. La seconde est l'innovation par le développement de produits nouveaux ou d'amélioration de produits existants, y compris le développement de services ou de méthodes de production. Enfin, l'engagement dans le développement des entreprises qui vise à la création d'entreprises innovantes, l'extension d'activités existantes, le déploiement d'activités sur le marché européen, ou la création d'activités nouvelles et d'alliances technologiques.

La Commission européenne vise à promouvoir différents thèmes, tels que la santé, l'alimentation, l'agriculture et la pêche, la biotechnologie, les technologies de l'information et de la communication, les nanosciences, les nanotechnologies, les matériaux et les nouvelles technologies de production, l'énergie, l'environnement (y compris le changement climatique), le transport (y compris l'aéronautique), les sciences socio-économique et humaine, la sécurité et l'espace. A côté du 7<sup>ème</sup> PC, ces thèmes sont également privilégiés dans les divers programmes locaux et nationaux.

Avec le programme LIFE+, la Commission européenne souhaite stimuler les projets dans les domaines de la nature et de la biodiversité, de la politique environnementale, de la gouvernance et de l'information et de la communication.

“ Le porteur d'un projet entrepreneurial ou associatif aura souvent du mal à s'y retrouver parmi les 500 fonds ou programmes de subventions gérés par les multiples organisations européennes ”

Avec le programme CIP, la Commission européenne souhaite stimuler les projets en matière d'innovation et d'esprit d'entreprise et les projets d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication. Par ce programme, la Commission européenne soutient également les produits et services innovants, ainsi que les technologies qui permettent une meilleure utilisation des ressources naturelles et une réduction de l'empreinte écologique de l'Europe.



Le volet « Energie Intelligente Europe » du programme CIP a pour objectif de contribuer à assurer à l'Europe un approvisionnement énergétique sûr, durable et à des prix compétitifs, en prévoyant des mesures visant :

- à encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques;
- à promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à encourager la diversification énergétique;
- à promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les transports.

A l'aide du programme Marco Polo II, la Commission européenne soutient les projets qui transfèrent le fret des routes vers la mer, le rail et la navigation intérieure. Cela signifie moins de camions sur les routes et donc moins d'embouteillages et plus de sécurité, moins de pollution, et un transfert de fret plus fiable et efficace.



## Le support des projets par la Commission européenne peut représenter en général entre 50 % et 100 % des coûts éligibles

### ■ Soutien financier obtenu

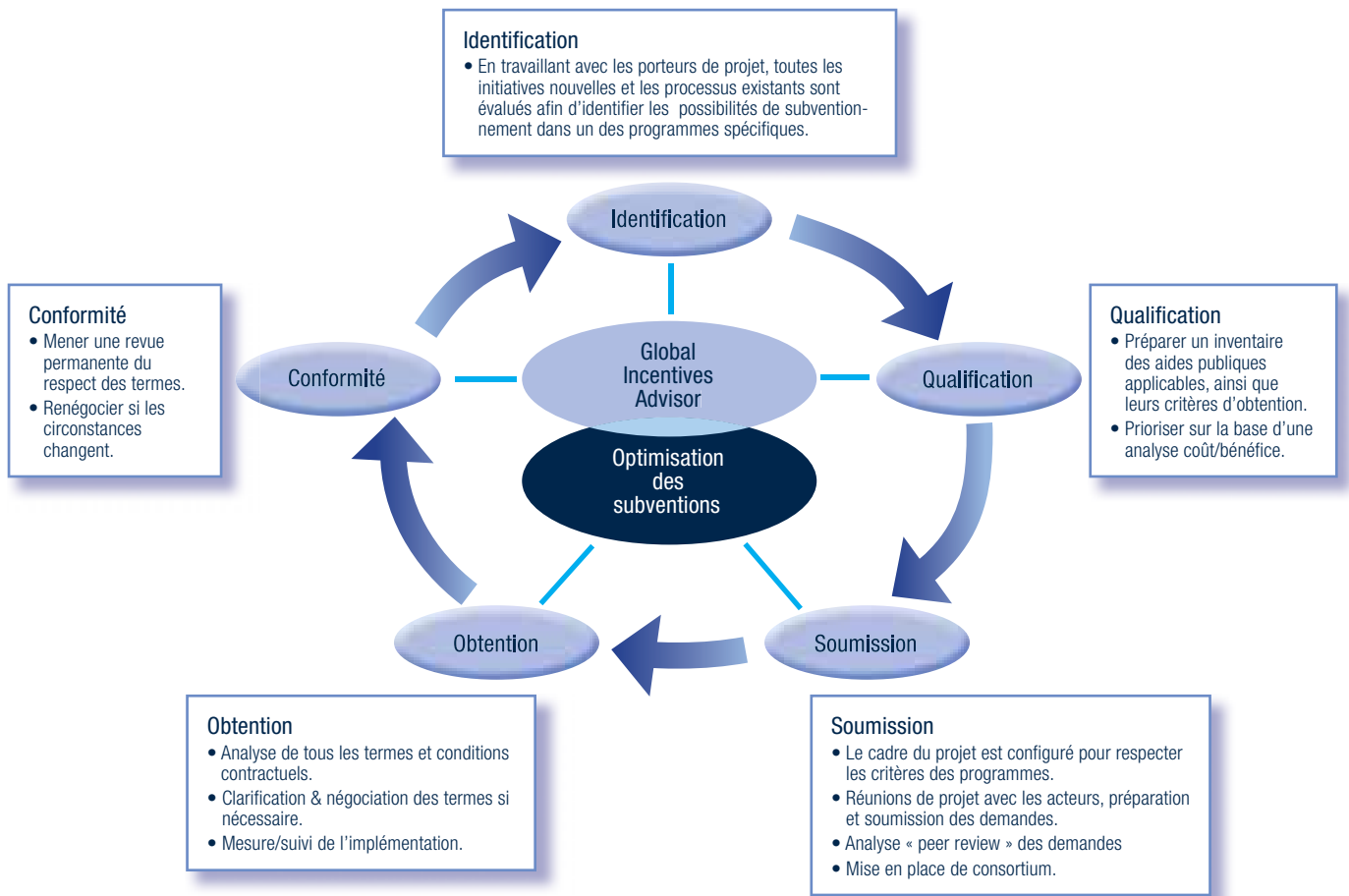
Le support des projets par la Commission européenne peut représenter en général entre 50 % et 100 % des coûts éligibles. Pour les projets de Recherche et Développement (R&D) standards, il s'agit de 50 % des coûts éligibles. Les projets de R&D développés par certains types d'entités comme par exemple les PME et les universités bénéficient d'un soutien financier de 75 % des coûts éligibles. Les activités spécifiques peuvent être soutenues jusqu'à hauteur de 100 % des coûts éligibles. Les projets Marco Polo II sont soutenus à concurrence de 35 à 50 % selon le type de projet.

Les enjeux peuvent être significatifs, car les fonds alloués à chaque programme au titre de la période 2007-2013 sont importants; 50 milliards d'euros pour le 7<sup>ème</sup> PC, 3,6 milliards d'euros pour le CIP, 2 milliards d'euros pour le LIFE + et 450 millions d'euros pour le Marco Polo II.

A titre indicatif, il ressort des expériences récentes que des entreprises peuvent percevoir en moyenne entre 300.000 et 2 millions d'euros pour des projets de taille raisonnable sur une période de 2 à 5 ans dans le cadre des différents programmes visés ci-dessus. Pour des projets plus significatifs, les subventions peuvent atteindre jusqu'à 15 millions d'euros pour une période de 3 ans environ.

### ■ Mécanisme de Financement avec Partage des Risques

Afin de mieux assister les entreprises, la Commission européenne a établi dans le 7<sup>ème</sup> PC le système du « Mécanisme de Financement avec Partage des Risques (MFPR) ». L'objectif est d'améliorer l'accès au financement par l'emprunt pour les entreprises du secteur privé et les institutions publiques. Le principe de fonctionnement de ce mécanisme est le partage des risques entre la Communauté européenne et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il s'agit d'un partenariat entre la CE et la BEI, chacune fournissant le même financement afin de créer ainsi un levier et attirer d'autres investisseurs et stimuler les investissements du secteur privé dans la R&D. Les bénéficiaires sont les grandes entreprises, universités et centres de recherche avec, dorénavant, des prêts BEI pour les PME par l'intermédiaire d'établissements bancaires (garantis par la Commission européenne).



### ■ Quelques conseils incontournables pour réussir un dossier de demande de subventions

Il est impératif de comprendre les règles générales que la Commission décrit dans sa législation, de connaître les dates d'appels à projets et de bien comprendre les points spécifiques dans les programmes éligibles.

- La Commission européenne, ayant pour but de motiver la coopération entre les entreprises et associations dans les différents Etats membres, il est nécessaire de sélectionner des partenaires de confiance.
- Le projet doit être décrit de façon compréhensible : pas trop technique, lisible pour les évaluateurs, avec un budget en phase avec le projet, en introduisant des données concrètes, documentées et vérifiables par la Commission.
- Si un projet a été sélectionné il faut négocier les « termes et conditions » du contrat avec la Commission. Il est nécessaire à

ce moment-là de comprendre les termes spécifiques et de négocier les résultats requis.

- Enfin, pendant la durée de vie du projet, il faut poursuivre toutes les étapes décrites dans le projet/contrat afin de réellement s'assurer de l'octroi des subventions. Il faut à tout moment informer la Commission des changements éventuels et demander l'autorisation avant de poursuivre avec un plan modifié ou d'inclure, par exemple, de nouveaux partenaires. Le processus proposé est présenté dans le diagramme ci-dessus.

### ■ Conclusions

L'éventail des programmes de subventions offert par la Commission européenne est très vaste en regard des institutions (privées, publiques, avec ou sans but lucratif) qui peuvent participer et des thèmes couverts par les programmes. Parmi les thèmes abordés par la Commission européenne, les principaux se concentrent sur le développement de la recherche scientifique et technologique qui visent à rejoindre,

et même dépasser, le niveau établi dans ce domaine par les Etats-Unis. Les possibilités d'obtenir des subventions sont élevées, mais pour beaucoup d'entreprises, arriver à comprendre les règles d'éligibilité, les pourcentages de subvention, les coûts éligibles, etc. est souvent une tâche très complexe. Pour cette raison, encore beaucoup d'entreprises et de centres de recherche ne profitent pas au mieux des possibilités de subventions offertes par la Commission européenne.

Le soutien d'experts dans ce domaine peut très certainement améliorer les chances d'obtenir une subvention pour beaucoup d'entreprises/centres de recherche, car une meilleure connaissance des possibilités de subvention, des règles à suivre pour les obtenir, ainsi que l'utilisation d'une terminologie adéquate sont indispensables.

Pb